Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260605-2026DCM33-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, BOUVIER Célia, POULNAIS Michel, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : ----------

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-33 – TRAVAUX CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE PLOUASNE ET ST PERN AVEC RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES : DÉPASSEMENT DU TAUX DE TOLÉRANCE
Inscrit à l'ordre du jour

Mme La Maire informe les élus des dispositions contenues dans le CCAP de maîtrise d'oeuvre d'ATEC Ouest, dans le cadre des travaux de création d'une liaison douce entre Plouasne et St -Pern avec renouvellement du réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

En effet, à l'article 9-2, il est noté un taux de tolérance de 10 % à respecter sur le coût de réalisation des travaux.

==) montant du marché initial de l'entreprise SATEC = 223 185 € HT
== avenant = 31 185 € HT (à la demande de la collectivité)
soit un montant payé de 254 370 € HT
Aussi, le taux de tolérance est dépassé (montant maximum pour respect du taux 245 503,50 €).

Sur proposition de Mme La Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités à ATEC Ouest pour le non respect et dépassement de ce taux de tolérance

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

MAIRIE DE SAINT-PERN (Ille-et-Vilaine)